

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 16 AVRIL 2009

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	31
Absents représentés	10
Absents excusés	3
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL NEUF, LE SEIZE AVRIL à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 avril 2009 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mme BERNARD Sandrine, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, EHRMANN, MM. LACHOURI, ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, MERCIER, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTE, MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MERCIER,
 Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,
 M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE,
 M. MOOG, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT,
 Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
 Mme SCHIAVI, conseillère municipale, représentée par M. BARON,
 Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par M. ROSSET,
 Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU,
 M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU.

ABSENTS EXCUSES

Mme MONTUELLE, conseillère municipale,
 Mme SCHMIDT, conseillère municipale,
 M. RIVIERE, conseiller municipal.

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 26 mars 2009.
(unanimité)

/ ENTEND la réponse apportée par le Maire à la question posée par Monsieur Castelnau président du groupe des élus de droite, centristes et radicaux, concernant les émoluments des représentants de la commune dans les différents organismes de coopération intercommunale, les établissements publics, les SEM ou autres.

A/ PREND ACTE des actions de concertation que la Ville a menées sur Ivry-Port et APPROUVE le schéma de développement d'Ivry-Port.

(36 voix pour, 4 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mme APPOLAIRE
et 1 abstention : Mme PERNIN)

B/ Est informé de l'état d'avancement de l'acquisition de la Manufacture des Œillets.

C/ APPROUVE la stratégie de développement économique dénommée par le terme « Campus Urbain » et sa mise en œuvre avec l'appui d'une mission d'assistance sur deux ans maximum.
(unanimité)

D/ APPROUVE la convention à passer avec l'association « Collectif An Nour » concernant la mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau sis 42, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.
(37 voix pour et 4 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mme APPOLAIRE)

1/ DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative en direction des retraités, l'organisation de deux séjours pour l'année 2009 et FIXE la participation de la Ville à 271,30 € par personne pour le séjour des Mathes et à 549 € pour le séjour d'Agon-Coutainville et celle des retraités à 400 € par personne quel que soit le séjour.
(unanimité)

2/ DECIDE d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Saïd Chemam, concernant la régie d'avances temporaire consentie lors du séjour en Espagne du 5 au 25 août 2008, pour un montant de 5 000 € et DIT que Monsieur Saïd Chemam devra s'acquitter de cette somme.
(unanimité)

3/ APPROUVE le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme, DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et PRECISE que la délibération et le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.
(37 voix pour et 4 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mme APPOLAIRE)

4/ AUTORISE le versement à l'Association Seine-Amont développement du solde de la cotisation statutaire de la Ville pour l'année 2009, soit 57 195 € et AUTORISE le versement d'une avance sur la cotisation 2010 à hauteur du quart du montant de la cotisation 2009, en janvier 2010.
(37 voix pour et 4 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mme APPOLAIRE)

5/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif au suivi et l'animation du Programme Social Thématique (PST) de la ville d'Ivry-sur-Seine avec la société PACT du Val-de-Marne pour un montant de 200 000,00 € HT, soit 239 200,00 € TTC sur 5 ans.

(unanimité)

6/ APPROUVE la convention d'objectifs triennale 2009-2011 à passer avec l'association « Bergers en scène ».

(37 voix pour et 4 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mme APPOLAIRE)

7/ ACCORDE une gratification sous forme de chèque cadeau aux bénéficiaires de la médaille d'honneur du travail, le montant versé étant en rapport avec les échelons de ladite médaille.

(35 voix pour et 5 voix contre : MM. ABERDAM, CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mme APPOLAIRE et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme PERNIN)

8/ DECIDE d'adhérer à l'association Natureparif, **APPROUVE** les statuts de ladite association, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle, **DESIGNE** comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Mme Chantal DUCHENE et **APPROUVE** la déclaration « Compte-à-rebours 2010 ».

(40 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

9/ APPROUVE l'avenant n°4 à la convention avec le Département du Val-de-Marne fixant le programme d'actions de la prévention bucco-dentaire des enfants d'Ivry en tenant compte du projet « M T dents » pour l'année scolaire 2008/2009 et **PRECISE** que la subvention départementale est fixée à 7 972 € et que la participation prévisionnelle de la Ville à ce programme s'élève à 8 621,60 € pour l'année 2008/2009.

(unanimité)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mars 2009.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H20

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT